

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **3 avril 2017**

Décision n° **CP-2017-1551**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Habitat et Logement social - Cession, à titre onéreux, à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, suite à préemption avec préfinancement, d'un immeuble situé 9-10, place Mathieu Jaboulay

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 mars 2017

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 04 avril 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Passi, Crimier (pouvoir à Mme Laurent), Vesco (pouvoir à M. Bernard), Vincent (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Rabatel, Piantoni.

**Commission permanente du 3 avril 2017****Décision n° CP-2017-1551**

objet :	<b>Habitat et Logement social - Cession, à titre onéreux, à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, suite à préemption avec préfinancement, d'un immeuble situé 9-10, place Mathieu Jaboulay</b>
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 20 mars 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2016-12-06-R-0877 du 6 décembre 2016, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption, en vue de la production d'une nouvelle offre de logement social, à l'occasion de la vente d'un immeuble à dominante habitation en R+2, composé de :

- un local commercial en rez-de-chaussée, d'une surface utile d'environ 68,48 mètres carrés,
- 4 logements aux étages d'une surface utile totale d'environ 236 mètres carrés,
- 5 caves,

ainsi que de la parcelle de terrain de 209 mètres carrés sur laquelle est édifié cet immeuble ;

Le tout est situé 9-10, place Mathieu Jaboulay à Saint Genis Laval, cadastré AS 214, préempté pour un montant de 480 000 € dont une commission de 11 400 € TTC à la charge du vendeur.

Ce bien a été acquis dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, pour le compte de l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, dont le programme permettra la réalisation de :

- 3 logements en mode de financement prêt locatif à usage social (PLUS), pour une surface utile de 199 mètres carrés,
- un logement en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), pour une surface utile de 37,50 mètres carrés,
- un local commercial, d'une surface utile de 68 mètres carrés.

Cette opération permettra de poursuivre le développement de l'offre de logement social sur la Commune de Saint Genis Laval qui en compte peu (17,03 %).

Aux termes de la promesse d'achat, l'OPH Lyon Métropole habitat qui préfinance cette acquisition, s'est engagé à racheter à la Métropole ce bien, cédé occupé, au prix de 480 000 €, admis par France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition.

L'OPH Lyon Métropole habitat aura la jouissance du bien à compter du jour de la signature de l'acte d'acquisition par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 10 novembre 2016, figurant en pièce jointe ;

## DECIDE

**1° - Approuve** la cession à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, pour un montant de 480 000 €, du bien cédé occupé, situé 9-10, place Mathieu Jaboulay à Saint-Genis-Laval, en vue de produire une nouvelle offre de logement social sur la base de :

- 3 logements en mode de financement prêt locatif à usage social (PLUS), pour une surface utile de 199 mètres carrés,

- un logement en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), pour une surface utile de 37,50 mètres carrés,

- un local commercial, d'une surface utile de 68 mètres carrés.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La recette** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° OP07O1751, le 9 janvier 2012 pour la somme de 16 636 122,70 € en dépenses et 16 662 128,65 € en recettes.

**4° - La somme** à encaisser d'un montant total de 480 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 458200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 avril 2017.**

.